



PREFET DU CANTAL

Aurillac le 15 novembre 2015

Communiqué de presse

A la suite des attentats de Paris du 13 novembre 2015, le Président de la République a décrété un deuil national de trois jours, jusqu'au 17 novembre 2015.

Ce moment de deuil national doit être empreint de recueillement, en mémoire des victimes et en témoignage du soutien de la Nation à leurs familles.

Le préfet du Cantal salue les initiatives prises dans le Cantal qui témoignent du respect de ce moment de recueillement, comme par exemple les bougies. A la suite de l'incendie d'une habitation consécutif à une bougie laissée allumée, survenu vers 4heures du matin ce dimanche 15 novembre 2015 à Aurillac, il est toutefois rappelé les consignes de prudence habituelle, telle que ne jamais laisser une bougie ou tout autre source de feu sans surveillance.

Par ailleurs, dans le cadre du deuil national, une minute de silence sera observée lundi 16 novembre à 12heures dans l'ensemble des services publics.

Les employeurs sont invités à permettre à leurs salariés de participer également à cet hommage dans leurs établissements.